

Heim Owsley haute bourgeoisie.
P.P.
n.n.
Ri

A i d e - m é m o i r e .

M. Davis est accusé de service de renseignements politiques, au sens de l'art. 272, ch. 1, 1er al. CPS,

soit d'avoir pratiqué un service de renseignements politiques dans l'intérêt d'un état étranger, d'un parti étranger ou d'un organisme semblable de l'étranger, au préjudice de la Suisse ou de ses ressortissants ou habitants. L'inculpé a réalisé l'infraction

- a) en épiant systématiquement l'activité et les relations des milieux auxquels il avait accès et des militants d'extrême gauche qu'il fréquentait;
- b) en remettant au consulat des Etats-Unis d'Amérique à Genève, oralement et sous forme de rapports écrits, des renseignements d'ordre politique sur les organisations et les militants d'extrême gauche en Suisse;
- c) en livrant des renseignements identiques à des agents américains établis en France;
- d) en remettant auxdits agents des documents dérobés à des militants communistes suisses;
- e) en tentant de s'approprier le courrier d'un couple affilié à un parti d'extrême gauche;
- f) en offrant ses services au sénateur Mc Carthy et en livrant à cette personne des renseignements analogues à ceux qu'il avait fournis au consulat et aux agents susmentionnés;
- g) en acceptant le mandat de recueillir des renseignements sur l'activité politique du représentant diplomatique



- 2 -

des Etats-Unis d'Amérique à Berne, S.E. John Carter Vincent, et en livrant à ce sujet des renseignements absolument faux.

Davis est en outre inculpé d'obtention frauduleuse de prestations, au sens de l'art. 151, 1er al. CP,

soit d'avoir, sans bourse délier, frauduleusement obtenu des prestations qu'il savait ne devoir être fournies que contre paiement, et en utilisant l'appareil téléphonique de sa logeuse, à l'insu de celle-ci, pour procéder à six communications avec les Etats-Unis, éludant ainsi des taxes s'élevant à 500 francs en chiffres ronds.